

**Conseil municipal du 20/11/2025
présidé par Mr BOUTHEMY, maire de CORNILLE**

Membres présents : André BOUTHEMY, Aurélie CATALDI, Vincent GUILLEUX, Véronique PELEY, Vincent MOTTARD, Joel BARBOT, Jérôme LEBOUC, Lizzy GUILLEUX

Membres ayant donné procuration : Céline DENIS

Membres absents : Nicolas MASSET, Aurélien LECLAIR

PROJETS de DELIBERATION

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

1. Présentation du dernier conseil municipal :

Mr le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 23 /10/2025.

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Population : 1 PACS réalisé

Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations.

Prison Island Vern sur seiche : Devis signé pour une sortie avec le club animation jeunesse

CLOITRE : Devis signé pour impression bulletin municipal

CONSOLUCE : Devis signé pour intégration d'actes numérisés

AC ENVIRONNEMENT : Devis signé pour diagnostic de performance énergétique

FUN LAB Devis signé pour sortie animation jeunesse

ECLOS Devis signé pour préparation et élaboration du bulletin municipal

Virement de crédit n°1 : insuffisance crédits budgétaires au chapitre 66

Le conseil municipal prend acte des décisions.

FINANCES

CONTRAT D'ASSOCIATION – COUT MOYEN DEPARTEMENTAL 2025/2026

Considérant la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association,

Considérant la circulaire préfectorale pour l'année 2025/2026 indiquant le coût moyen départemental versé par élève

Considérant la prise en charge communale pour les élèves scolarisés à Cornillé et à Saint Aubin des Landes.

Il vous est proposé :

De FIXER le montant versé pour les élèves scolarisés à Cornillé et à Saint Aubin des Landes par référence au coût moyen départemental pour l'année 2025/2026 comme suit :

- Elève de maternelle : 1554 E

- Elèves de primaire 493 E

D'approuver le versement effectué par acompte trimestriel en avril, juin, et décembre ;

D'autoriser Monsieur le Maire à engager cette dépense et signer les documents qui seront nécessaires.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération portant sur la révision du RIFSEEP

Mr le maire expose :

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise liées aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le conseil municipal prend acte des détails du fonctionnement du RIFSEEP, des ayants-droits et des conditions d'attribution.

Il est proposé au conseil municipal de :

Valider les modifications du RIFSEEP présenté à compter du 1^{er} janvier 2026.

D'inscrire au budget les crédits correspondants

D'autoriser Mr le maire à signer tout document relatif au dossier.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération sur l'adhésion à la convention de participation risque santé su CDG d'Ille et Vilaine

Mr le maire expose :

Les collectivités doivent proposer une mutuelle au premier janvier 2026.

Mr le maire propose :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par la CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque santé.
- D'accorder une participation financière aux agents intéressés.
- De fixer le niveau de participation mensuelle d'un montant forfaitaire de 20 euros.
- D'autoriser l'autorité territoriale à effectuer tout acte en découlant.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

A noter : 1 ou 2 agents seraient intéressés.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

INFORMATION et DOSSIER EN COURS

Retour sur la réunion d'adjoint du 8 novembre :

Point des chantiers en cours et informations

Point sur la location des salles :

La salle la Fontaine est louée toute l'année.

Centre culturel : très peu loué 13 fois en 2024

16 fois en 2025

Le conseil municipal va mener une réflexion pour optimiser la location de la salle.

Ressources humaines :

Point sur le dossier de Mr GAILLARD

Information sur l'organisation des entretiens des agents à venir

Réseau Arléane : Le système de navette va être prise en charge par la Poste, la commune devra participer financièrement.

Présentation du calendrier budgétaire :

Calendrier : dernier salaire 11 décembre / factures 19 décembre

Appel à projet DETR 2026 : date butoir 15 janvier : aménagement rue de l'ardoisière

Point spectacle du 22 et 29 novembre :

Mme PELEY informe sur l'organisation des 2 spectacles et les besoins matériels et humains.

Secrétaires de séance

Véronique PELEY / Mélanie DUROSSET